Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 278

Rubrik: Annexe de l'éditorial

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Une base pour l'imagination d'un 23e canton suisse

La nouvelle avait fait l'effet d'une bombe dans les derniers jours de la campagne plébiscitaire: le Rassemblement jurassien présentait un « projet de buget pour la République et canton du Jura ». Cette bombe, à vrai dire, n'a pas, vu la date de sa mise à feu, n'a certainement pas pu produire l'effet de choc escompté, autant qu'elle n'a, et il faut également le souligner, été désamorcée par les partisans du « non ».

Aujourd'hui pourtant, les chiffres établis par M. Denis Roy, économiste au Service du budget de l'Etat de Genève, comptent parmi les bases les plus intéressantes pour une réflexion helvétique — et non plus seulement jurassienne — indispensable sur l'avenir du Jura (voir aussi notre texte de page 1).

C'est dans cette perspective, et parce que l'évaluation des facteurs financiers et économiques va prendre une place prépondérante dans la suite des événements, que nous donnons ci-dessous les grandes lignes de ce travail.

Un budget de transition

Il faut rappeler tout d'abord que le projet présenté n'est qu'un budget de transition. De telles données, qui ont trait aux six districts de langue française du Jura, compteront pourtant parmi les plus importantes lorsqu'il s'agira d'imaginer les contours politiques et sociaux du 23e canton suisse: « Bon gré, mal gré, comme le notent les rédacteurs, la vie du peuple jurassien, des groupements et des personnes qui le composent, s'est organisée en fonction des droits et des obligations qui résultent des lois en vigueur. Le changement de cap doit être fait à partir de la réalité présente afin que la mutation désirée par le peuple jurassien se fasse de façon harmonieuse, que le virage soit assuré par une courbe suffisante. »

Parmi les bases les plus importantes du travail en question, l'étude sur « l'évolution des relations financières de l'Etat bernois avec ses régions » commandée dès 1968 (et remise quatre ans plus tard) à l'Institut pour l'économie et le droit financier de l'Université commerciale de Saint-Gall.

Un excédent de recettes

Un premier résultat, le dégagement d'un excédent substantiel de recettes, avoisinant trente millions de francs, et qui permet d'envisager de nombreuses améliorations par rapport à la situation actuelle, « sans augmentation d'impôts ». Compte tenu des améliorations prévues et budgetées par les auteurs du projet pour un montant de 27 millions de francs, il subsiste un excédent de recettes de Fr. 4 400 000 obtenu après les évaluations suivantes:

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

	Dépenses	*Recettes*
	en millions de francs	
Administration générale	13,4	0,4
Justice	5,6	5,7
Economie publique	45,1	22
Prévoyance sociale et santé publique	39,7	16,4
Instruction publique	68,3	26,2
Finances et contributions	13,9	167
Police, affaires militaires, protection civile	20,8	20
Dépt d. travaux publics	36,3	10,1
Agriculture, forêts, affaires communales	30,7	17,1
Cultes	6,7	
Totaux	280,5	284,9

Il est intéressant de faire état ensuite des commentaires et des diagnostics des auteurs du travail sur les différents postes énumérés et les améliorations envisageables (lesquelles sont toutes prévues dans les budgets de leurs départements respectifs):

— Le parlement: les travaux des cent députés que comprendra le parlement du Jura seront rétribués comme ils le sont actuellement à Berne.

— Le gouvernement: il comprend cinq conseillers d'Etat en raison de l'importance des tâches qui l'attendent pour la mise en place de la future administration cantonale du Jura. Leur traitement est de 110 00 francs par an, plus les indemnités pour les charges nombreuses dues à leurs fonctions.

— Les magistrats de l'ordre judiciaire se répartissent, aux conditions de rétribution qui sont actuellement les leurs, les charges des différentes instances. Sont installés la Cour suprême ou cour de justice, le procureur, le tribunal administratif et celui des assurances, en plus des autorités déjà présentes dans le Jura.

1400 personnes dans l'administration cantonale

— Le personnel de l'administration cantonale: un effectif d'environ 1400 personnes serait nécessaire sur la base des structures actuelles. Plus de 1100 d'entre elles sont présentement au service de l'Etat de Berne (justice, police, écoles techni-

---

LES IMPOTS ACTUELS DES JURASSIENS : PLUS QUE SUFFISANTS !

Le montant des impôts prévisibles dans l'hypothèse d'un canton du Jura a fait l'objet de virulentes polémiques pendant la campagne plébiscitaire. Or le projet de budget détaillé ci-dessus prévoit à la fois la poursuite des prestations de l'Etat et des améliorations dans différents secteurs sans qu'une augmentation des impôts soit nécessaire. Qu'en est-il ? Le commentaire des auteurs de l'étude !

« L'effort consenti actuellement par les contribuables jurassiens est plus que suffisant. Ils paient en moyenne 20 à 25 % d'impôts de plus que les contribuables de l'ancien canton, agglomération

ques, normales et cantonales, intendance des impôts, cultes, voirie, forêts, agriculture, hôpitaux, etc.). Le projet de budget prévoit les sommes nécessaires à leur engagement au service du canton du Jura, aux conditions qui sont les leurs. Pour le corps enseignant des écoles primaires et moyennes, les mêmes participations sont assurées aux communes.

— Trois cents nouveaux emplois de hauts fonctionnaires et de fonctionnaires seront créés pour les directions, secrétariats et services à installer. Les salaires adaptés à leurs compétences sont comptés dans le budget.

Développement du technicum de Saint-Imier

— Le département de l'économie publique a la charge de l'orientation et de la formation professionnelles, ainsi que des écoles techniques. Un développement du technicum de Saint-Imier s'avérera certainement nécessaire et le Jura peut y faire face. En plus des rentes d'assurance invalidité et d'assurance vieillesse que la Confédération verse aux personnes âgées et aux invalides, il est prévu que les prestations complémentaires actuelles du canton pourront être substantiellement augmentées.

— Dans le secteur de la police, des affaires militaires et de la protection civile, la mise en place de l'office de la circulation routière peut se faire, à Moutier par exemple, avec le bureau des experts pour les véhicules à moteur, de même que l'administration de la protection civile.

— Le département de la prévoyance sociale et de la santé publique s'occupe des établissements hospitaliers qui voient des moyens accrus mis à leur disposition. Il faut aussi prévoir des conventions avec les grands hôpitaux voisins du Jura pour un accueil des malades à des prix raisonnables, spécialement pour La Neuveville qui n'a pas d'hôpital de district. Des contacts sont à prendre avec l'Institut suisse des hôpitaux.

— Le département de l'instruction publique s'étend des écoles enfantines, primaires et moyennes aux écoles normales et cantonales. A ces degrés sont attribués plus du quart des dépenses de l'Etat jurassien. Des améliorations substantielles sont cependant possibles.

Une économie de taille

— Le Jura est en effet dégagé du poids énorme de l'Université de Berne qui coûte aux contribuables jurassiens vingt millions de francs par an — ce que coûte l'Université de Neuchâtel tout entière ! — alors qu'on n'y dénombre même pas 100 étudiants jurassiens sur les 6300 qui la fréquentent. C'est là un très lourd tribut que le Jura aura payé pendant longtemps à l'ancien canton et, à travers lui, à la Suisse alémanique tout entière.

— Quant aux sociétés culturelles (lettres, art, théâtres, création artistique), elles méritent un soutien beaucoup plus actif et leurs légitimes revendications pourront enfin être entendues. Il en est de même pour les sociétés de musique, de chant et les sociétés sportives.

— Le département des travaux publics doit s'occuper d'un réseau routier à la mesure du développement que le Jura va connaître. L'élargissement des routes, la correction de certains tracés sont

● **SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO**

---

de Berne mise à part. Cette donnée résulte du prolongement des tendances observées dans les rentrées de l'impôt de défense nationale.

» En 1973, l'Etat de Berne a encaissé un montant d'impôts supérieur de près de 100 millions de francs à ce qu'il avait prévu. En 1974, ses rentrées seront certainement de un milliard et cent millions de francs au moins. Le Jura romand y contribuera pour environ 13 %, c'est-à-dire pour 143 millions de francs. Cette proportion n'a pas été établie sans difficulté car le budget ou les comptes de l'Etat de Berne commentent les dépenses sur plus de 400 pages et n'en consacrent qu'une à peine aux rentrées fiscales.

» Cependant, on peut approcher d'assez près la réalité en examinant attentivement le nombre des contribuables répartis selon les régions et selon l'importance de leurs revenus. Ces données figurent dans le fascicule édité par la direction des finances. En attribuant à chaque contribuable — ce qui est parfaitement valable vu leur nombre — le revenu moyen de la tranche à laquelle il appartient, on arrive à définir la masse des revenus réalisés dans le Jura romand. Elle est d'environ 13 % du total alors que sa population est de 12,8 %. Dans l'ancien canton par contre, région de Berne mise à part, la masse des revenus donne une proportion très inférieure à celle de la population et les faibles revenus y sont plus nombreux. Il est dès lors indiscutable que les impôts en provenance du Jura ne transitent pas tous par les recettes de districts. Le pourcentage relevé dans le revenu des personnes physiques ne saurait être moindre dans les autres domaines d'imposition où le Jura industrialisé fait certainement plus que sa part.

» Il reste le point très important des rentrées fiscales de l'agglomération de Berne. Dans quelle mesure sont-elles dues à sa situation de chef-lieu du canton ? En totalité, pour moitié, pour le tiers ? Même en ne prenant que l'hypothèse la plus restreinte, et par surcroît limitée à la ville seulement plutôt qu'à son agglomération, on obtient 65 millions de francs à ce titre en 1973 (un tiers de 196 millions). Les 13 % de ces rentrées fiscales, soit 8,5 millions de francs, se verraient transférés au chef-lieu du nouveau canton. Ce qui est plus que raisonnable car dans les villes de Neuchâtel et de Lausanne, le surplus des rentrées fiscales par rapport à la moyenne du canton accuse des proportions plus fortes. »

Imaginer un 23e canton (suite)

nécessaires et possibles. D'ores et déjà, il y a lieu de constituer une provision pour couvrir la part du Jura aux frais de construction de l'autoroute transjurane.

— De nouveaux bâtiments sont à édifier ou à aménager pour abriter ceux des services de la future administration cantonale qui ne se trouvent pas encore dans le Jura. Il en est tenu compte. Enfin, dans un autre domaine, une aide pourrait être apportée aux communes pour accélérer leur équipement en usines de traitement des eaux usées et de destruction des ordures.

— L'agriculture occupe une partie importante du peuple jurassien. Là aussi, le soutien du canton ne doit pas faire défaut. Au contraire, il doit être renforcé, notamment au niveau des crédits d'investissements. De plus — et c'est essentiel — les subventions fédérales à l'agriculture représentent un montant important, et un canton plus petit en fera assurément une meilleure répartition.

— L'accélération des améliorations foncières mérite également une attention particulière, de même que l'entretien des forêts domaniales qui sont, et qui deviendront plus encore dans l'avenir, une des grandes richesses du Jura.

— Pour les cultes enfin, les églises du Jura se voient confirmer les moyens présentement mis à leur disposition.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Un autre journal

Il est encore temps de se pencher sur le nouveau quotidien qui, pendant la dernière semaine de mai, a été offert aux Zurichois. Son titre: « di ander Zitig » (l'autre journal). Trois numéros ont paru sur quatre pages et deux sur six pages, d'un format légèrement inférieur à ceux des quotidiens. Le procédé d'impression: machine à écrire et offset. Le tirage: deux numéros à 25 000 exemplaires, complétés par un tirage supplémentaire de 1000, deux numéros à 3500 exemplaires et le dernier numéro à 4500 exemplaires. Le prix de vente était en principe de 50 centimes l'exemplaire. Les éditeurs: des étudiants de l'institut de journalisme de l'Université de Zurich, constitués en comité d'action contestataire contre les dirigeants de l'institut.

Malgré une présentation assez ardue (pas comparable à la typographie), un journal agréable à feuilleter, au contenu désormais classique pour les habitués de la presse marginale: une certaine autosatisfaction, une surabondance de « motions de solidarité », un certain plaisir à se poser en martyr, donnaient le ton à une publication qui aurait dû, c'était promis, laisser plutôt la place à une contre-information systématique. Les « têtes de turcs » habituelles: la presse capitaliste, la police, les autorités universitaires...

Un bilan positif

Au total, le bilan reste pourtant positif, car une équipe a démontré qu'il est possible, avec des moyens techniques simples, de publier et de diffuser une presse libérée alors que de nombreuses contraintes paraissent souvent inévitables. Les Français ont « Libération », les Italiens ont « Il Manifesto », il y a des années les Suédois avaient un quotidien anarcho-syndicaliste assez extraordinaire. Une nouvelle presse quotidienne, très pauvre, mais vivant des sacrifices de militants, est-elle en voie de création ? C'est possible, et il sera intéressant de voir si « di ander Zitig » est une parution unique ou le prélude en Suisse à une presse d'un nouveau genre, défi à la grande presse.

— Au sommaire du magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », à noter en particulier une enquête sur la Suède d'un journaliste qui se flatte de révéler les vraies caractéristiques d'un pays qui souffre, plus que beaucoup d'autres, de sa réputation.

La télévision et les enfants

— La télévision donne-t-elle aux enfants des idées de gauche ? Telle est la question que pose le journaliste Manuel Isler en première page du supplément de fin de semaine de la « National Zeitung ». Le festival des productions télévisées pour enfants et adolescents, qui se tient tous les deux ans à Munich, était l'occasion rêvée d'établir un premier bilan en la matière: cette année, pas moins de 42 stations de télévision, installées dans 32 pays, proposaient à l'attention de 300 spécialistes leurs meilleurs films dans l'espoir de décrocher le « Prix Jeunesse International » de la grande manifestation munichoise. Une exposition et une réflexion qui prennent tout leur sens si l'on se souvient par exemple qu'en Allemagne, 87 % de tous les enfants regardent souvent, si ce n'est quotidiennement le petit écran (la télévision leur « prend » ainsi plus de temps que les devoirs à la maison: un enfant sur dix est toujours installé devant le poste de ses parents à 20 h. 30, lesquels parents, dans la moitié des cas, ne sont pas là pour tourner le bouton).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Vendeurs et acheteurs: un même combat

Baccalauréat — diplôme — etc.

Cette année, pour le diplôme de culture générale-scientifique, épreuve de dissertation française, le sujet suivant: « Au Bonheur des Dames » et mon expérience des grands magasins ».

« Au Bonheur des Dames », de Zola, l'histoire d'Octave Mouret, le frère de l'abbé Serge Mouret (« La Faute de l'Abbé Mouret »), le petit-fils d'Ursule Macquart, qui lance vers 1860 le premier grand magasin de nouveautés, à prix fixes et à multiples articles, ruinant par là un petit commerce spécialisé et « prolétarisant » quelques centaines de vendeurs et de vendeuses.